

# Plan d'affectation communal

## Plan fixant la limite des constructions



1:1'000

Septembre 2020

### Enquête publique

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Soumis à l'enquête publique du :

au :

Le Syndic :

La Secrétaire :

Adopté par le Conseil général dans sa séance du :

Le Président :

La Secrétaire :

Approuvé par le Département compétent :

La Cheffe du Département :

Lausanne, le :

Entré en vigueur, le :



Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés

Rue des Nicheurs 7  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70  
info@jpp.ch  
www.jpp.ch

### Légende

▭ Limite communale

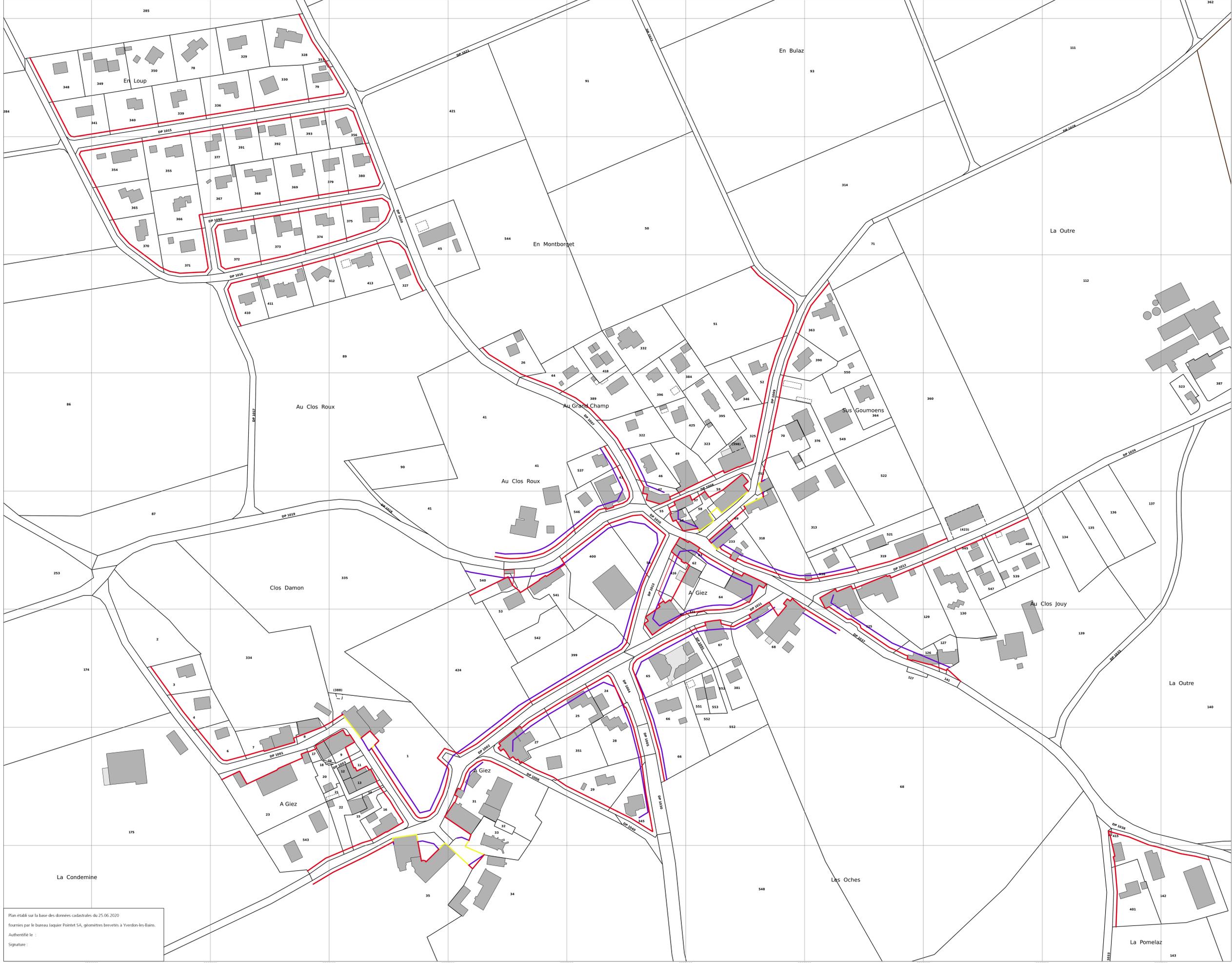
— Limite des constructions

— Limite des constructions existante maintenue approuvée le 10.12.2003

— Limite des constructions nouvelle

— Limite des constructions radicie approuvée le 10.12.2003

— Limite des constructions secondaires nouvelle



Plan établi sur la base des données cadastrales du 25.06.2020  
fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.  
Authentifié le :  
Signature :